



TUTORAT SHS 2 Année 2007-2008

Vialla-Ethique Droit, santé et médecine Relativité Droit vs Universalité Médecine

Le Droit

- Mécanisme d'encadrement d'un fait social
- ≠ finalité
- = moyen

- Droit dans le cadre de santé:
 - Appliqué à la relation particulière Médecin, établissement de santé / malade
- ⇒ nécessité de définir qlq faits sociaux.

La vie

- Pour professionnel de santé
 - Vie commence dès la conception
- ≠
- Pour juriste
 - la vie du sujet bénéficiant du droit commence à la naissance d'un être vivant et viable
- Vie et viabilité (dét. par médecine) => Personne Juridique

La mort

- Fait social préoccupant la médecine
- Médicalisation de la mort, aujourd'hui
- Sir Francis Bacon: Euthanasie
 - Eu: bien
 - Thanatos: mort
 - n.m. la bonne mort, la mort du guerrier
 - n.f. la mort par souffrance
- Loi avril 2005 (Loi Léonetti)
 - serait une loi d'euthanasie
 - Loi belge= vraie euthanasie
 - Loi française: euthanasie= acte homicide prémédité/ assassinat
- Discussion avec patient/proche/ directives anticipées, testament de vie. Collégialité avec confrères mais décision personnelle (responsabilité perso)

La santé

- Angl. Care/Cure: prendre soin/soigner
- Franç. Droit à la santé: acte thérapeutique ou non (le mieux possible)

- Santé= plus large que le curatif

Place de La personne en bonne santé dans le Droit

- =Objet du droit, donc pas slt malades
- Acte vaccinal, prévention, imagerie...

Fondements juridiques de l'acte de Santé

- 2 visions
 - Collective: droit encadre aspects institutionnels de la santé publique, établissements, protection sociale
 - Individualiste: École de Cos
 - colloque singulier, rel. Binaire méd/malade
- Auj' souci médecine+vision hippocrate
- Colloque singulier: IDEAL
- Mais la réalité= Colloque pluriel: le médecin n'intervient pas seul (ex. RCP-cancer/ex. Sida)
 - Chaîne d'interventions et de causalités successives
- Attention à l'écran technique=>
 - médecine déshumanisée

Définition + large de Santé?

- Platon: le malade est à la fois corps et âme
 - => ajout aspect social à la déf. de santé
 - OMS: bien-être physique, mental & social
- Santé= état= situation donnée d'UN individu (pas d'une cohorte)
- => La santé dans le droit:
 - Encadrer gens bien ou malportants
 - Afin de réguler la pratique des hommes de santé

Fondements de la prise en charge : chronologiquement :

- Charité: conception religieuse
- Assistance: droit publique
- Devoir professionnel
 - Avec CMU: disparition des Assistés/ apparition de l'Assuré Universel
- Droit à la prise en charge/ à la santé 4mars2002
- Droit à la santé=droit de consommation

- Bonnes pratiques à imposer sur malade
 - Dérive du consommateur

Notion d'acte médical

- Homme qualifié/guérir
- Acte médical si techniques & connaissances biol.
 - Données acquises de la science
 - Connaissances médicales avérées 4mars2002
 - Recommandations de bonnes pratiques:
 - Autorités Administratives Indépendantes AAI
 - Conférences de consensus/ de compromis
- Avant :Dieu décide de tout/ médecin irréprochable... maintenant=>contrôle pratiques médicales
- EBM: médecine fondée sur les preuves sc.
- HAS hautes autorités de santé: bonnes pratiques

Lois de bioéthique (1994-2004):

Encadrer l'acte médical car atteinte au corps humain

- Intégrité atteinte que dans but thérapeutique
 - Chir. Cosmétique inacceptée
- Intégrité atteinte que si nécessité médicale 1999
 - Circoncision: tolérée par méd/ jurid. inacceptée
- Integ att que si nécess. méd. Individuelle & exceptionnellement d'autrui
 - Prélèvements donneur vivant

Patient

- Etymo latine: souffrances, tortures

Devoirs du malade : récemment, soumis aussi à de bonnes pratiques car droit de santé serait droit à la consommation(=>risque de dérives consuméristes)

Droits du malade

- Droit au secret
 - Tout secret, pas slt médical
- Droit à l'info
 - Loi 4mars2002: dossier médical dispo/malade
- Droit au refus des soins
 - Loi 4mars2002
- Droit aux soins
- Droit au colloque singulier

Liberté thérapeutique vs Liberté de choix

Droits du médecin :

- Autonomie de décision
- Mais Encadrée par
 - règles de l'art
 - considérations juridiques
 - Considérations économiques
 - Recommandations Médicales Opposables...
- Pb de médicalisation
 - Liberté de prescriptions mais avec la garantie de l'efficacité&de la qualité.
- Liberté du choix du malade Code sécu sociale
- Refus certaines pratiques si attaquent les principes perso du médecin: ex IVG

Devoirs du médecin:

- Secret médical
- Devoir pénal : éviter une infraction si abstention Délit, voire crime : Code pénal=> Secret médical violé (théoriquement)
- Devoir pénal&professionnel: obligation de procurer les soins à une personne sauf motif légitime (raisons professionnelles ou personnelles cf. IVG) et sans transgression des devoirs humains (donc Devoir d'humanisme également).
 - Prodiger soins: obligatoire, quelque soit couverture sociale du malade (CMU..)+Assurer continuité des soins.

Les titulaires de droit

- Tout le monde dispose des mêmes droits
- Mineur (bien qu'incapable de discernement)/ majeur/ ...)
- Directives anticipées (informe mais pas de valeur légale)
- Personne de confiance

mais

- Encadrement par des règles juridiques ne suffit pas
- =>Éthique:
 - ensemble de normes non juridiques
 - Liberté médecin/liberté malade

Morale=>Droit? Quelle est la différence entre morale et droit, et est-ce que la morale pourrait devenir droit ?

- Sanction rattachée à la règle de droit
- Déontologie&morale peuvent devenir Droit qd ∃ sanction
 - ex: Sanctions disciplinaires par Comité National des médecins